

INTERVIEW

Réorganisation des services de l'Etat dans le Lot : revue de détails avec Marcelle Pierrot, préfète du Lot.

Localtis - Le regroupement des services déconcentrés de l'Etat dans le département est-il complètement achevé aujourd'hui ? En quoi consiste-t-il précisément ?

Marcelle Pierrot - L'expérimentation OSE (organisation des services de l'Etat) est novatrice. Comme vous le savez, elle consiste à regrouper des services de l'Etat autour du préfet dans une organisation plus resserrée par famille de missions.

La phase de réflexion conduite de 2006 à l'été 2007 a permis de mettre en place, sur la base de formes juridiques prévues par la circulaire du Premier ministre de 2006 :

- une délégation interservices (DIS) des territoires dont la responsabilité a été confiée au directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et qui regroupe la DDEA (résultat de la fusion de l'ex-DDE et de l'ex-DDAF depuis le 1^{er} janvier 2007), la DDSV (direction départementale des services vétérinaires), une partie du SDAP (service départemental de l'architecture et du patrimoine) et le service environnement de la préfecture ;
- une DIS de la population confiée au directeur départemental des affaires sanitaires et sociales et qui regroupe la Ddass, la DDTEFP (direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle), la DDJS (direction départementale de la jeunesse et des sports), la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité, ainsi que le service des titres de la préfecture ;
- un pôle de compétence de la sécurité, placé sous l'autorité du préfet. Il regroupe le service de la sécurité de la préfecture (ordre public, sécurité civile, réglementation) nouvellement créé, auquel sont associés la DDSP (direction départementale de la sécurité publique), la DDRG (direction départementale des renseignements généraux), le groupement de gendarmerie, le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) et l'antenne des douanes ;
- une préfecture remodelée avec :
 - o une direction des ressources humaines et de la logistique (DRHL) chargée des fonctions de soutien en matière de GRH, gestion du budget, logistique et informatique ;
 - o une direction de l'animation interministérielle et des collectivités locales (DAICL) chargée de la coordination interservices, du contrôle de légalité et du conseil aux collectivités, des élections, de l'expertise juridique ainsi que du suivi de la performance ;
 - o un cabinet en charge des affaires réservées, du protocole et de la communication.

La mutualisation de l'expertise et des moyens de gestion de proximité a été recherchée pour offrir un meilleur service aux collectivités territoriales et à la population, permettre une gestion des ressources humaines et des fonctionnaires de l'Etat renforcée, ainsi qu'une gestion plus économe de nos moyens. Ce nouvel organigramme a été complété de lettres de missions précises aux différents responsables. Ces derniers ont commencé à les décliner. J'évaluerai leur action en fin d'année à partir d'indicateurs de résultats.

Localtis - Avant son départ, votre prédécesseur, le préfet Georges Geoffret, indiquait qu'avec la réforme menée dans le Lot, l'Etat départemental devait "rationaliser son organisation, promouvoir un gain en productivité, accroître son efficacité et renforcer son unité, sa cohérence et sa lisibilité vis-à-vis des citoyens". Ces objectifs sont-ils atteints ?

Marcelle Pierrot - Le bilan que l'on peut tirer à ce jour de l'expérimentation est satisfaisant et prometteur.

En termes de fonctionnement des services, l'existence de structures de coopération permet de mieux coordonner l'action des différentes administrations sur un même dossier, d'éviter les redondances, de raccourcir les circuits d'information, et donc de favoriser l'unité de la parole de l'Etat devant nos partenaires.

En termes de gouvernance, les deux délégués interservices participent aux réunions de l'état-major restreint autour du préfet et des membres de l'équipe préfectorale, ce qui participe également de la simplification des prises de décision. Dans ce cadre, ils sont porteurs d'un point de vue sur un ensemble de problématiques, et pas uniquement de celui de leur propre service.

Grâce à la nouvelle organisation, les démarches des usagers sont simplifiées. Ainsi, le guichet unique de suivi des associations, intégré à la DIS population, regroupe toutes les compétences liées à leur gestion. De même, nous avons le projet de centraliser l'ensemble des prestations liées à l'accueil des étrangers (réglementation du séjour, emploi, logement, santé) : l'utilisateur n'a plus deux ou trois interlocuteurs, mais un seul, en un seul endroit.

Les collectivités locales n'ont pas été oubliées. La fusion DDE/DDAF a permis de simplifier l'implantation territoriale des services techniques de l'Etat en créant trois unités territoriales dans chacun des arrondissements. Désormais, par exemple, les cartes communales sont élaborées dans ces unités territoriales, et non plus à Cahors.

Côté fonctions logistiques et gestion des ressources humaines, de nouveaux outils sont mis en œuvre :

- depuis janvier 2008, une partie des crédits de fonctionnement (environ 50%) de l'ensemble des services du périmètre OSE est regroupée au sein d'un budget unique dédié aux mutualisations. Sa gestion a été confiée à une équipe interservices formée d'agents de la DDEA et de la préfecture. Leur mission principale est de rechercher un meilleur service au meilleur coût, pour des prestations telles que la reprographie, les fournitures de bureau, les assurances, le nettoyage des locaux, par exemple en négociant de nouveaux contrats ou en passant de nouveaux marchés sur une base plus large. Les crédits de ce budget sont fungibles, ce qui signifie qu'il est possible de dégager des marges de manœuvre en fin d'année et de réaffecter les sommes économisées dans un secteur donné vers un autre secteur. Gains de productivité, souplesse de gestion sont les caractéristiques de cette "enveloppe commune" ;
- dès le dernier trimestre de 2007, nous avons créé une bourse des emplois départementale interministérielle qui permet de mettre en adéquation les besoins de l'administration et les aspirations professionnelles des agents. C'est donc une mobilité fonctionnelle qui est mise en place par le biais de mises à disposition. Sur la base de fiches de poste clairement identifiées, tout agent de l'Etat, quels que soient son statut et son corps d'origine, peut postuler. La logique de "métier" est privilégiée. Une première série de 13 postes a été mise à la vacance pour lesquels 22 fonctionnaires de tous horizons ont fait acte de candidature. Ces agents sont maintenant en poste et travaillent ensemble au sein d'équipes "mixtes" ;
- un guichet unique d'action sociale interministérielle vient également d'être créé, la responsable de ce guichet vient de la DDJS. Il a pour vocation d'informer l'ensemble des agents sur leurs droits, d'instruire les dossiers, de développer les mutualisations en termes de recrutement d'assistantes sociales et de médecins de prévention, en s'appuyant sur les crédits inscrits dans l'UO mutualisée ;
- un dispositif de formation interministérielle a également été mis en place. Il porte sur 40% des formations (à caractère général) des actions précédemment menées par chaque service séparément. Il utilise les crédits du budget mutualisé.

Localtis - En prenant l'exemple du service ingénierie d'appui territorial de la nouvelle DG territoire, estimez-vous que l'Etat est aujourd'hui, comme souhaité, "plus performant" ?

Marcelle Pierrot - Très concrètement, la mixité des équipes permet une pluralité de points de vue et de compétences. Un dossier auparavant traité exclusivement sous l'angle de l'urbanisme sera désormais examiné sur un même lieu sous un angle écologique, agricole et patrimonial... le tout dans des délais raccourcis car diminués des allées et venues entre administrations.

Localtis - Au regard de l'expérience conduite dans le Lot, quels conseils donneriez-vous aux préfets appelés, dans le cadre de la RGPP, à fusionner les DDE et les DDAF ?

Marcelle Pierrot - Je vais simplement porter une appréciation sur l'expérimentation de fusion DDE-DDAF conduite dans le Lot.

Elle est prometteuse par la mutualisation de l'expertise, la mixité des cultures professionnelles, l'approche globale des dossiers qu'elle permet, sur des questions telles que l'urbanisme, la gestion de l'eau, l'aménagement du territoire, les questions environnementales, en prenant en compte toutes les dimensions de ces sujets, les différentes activités et usages qui s'y rattachent.

L'expérimentation OSE a permis d'enrichir cette expertise par l'apport des compétences des fonctionnaires du service départemental de l'architecture et des paysages et celles du bureau de l'environnement de la préfecture.

Cette expérimentation a réclamé une large concertation avec les organisations syndicales, l'encadrement et les personnels. Cette concertation a présidé à la mise en œuvre des différentes étapes et est essentielle à garantir le bon déroulement du projet.

Localtis - Quelles sont les perspectives de la modernisation de l'Etat dans le Lot dans le cadre de la RGPP ?

Marcelle Pierrot - La RGPP constitue un vaste chantier qui a pour but d'adapter l'Etat à une société en pleine mutation avec un impératif de performance réaffirmé. OSE s'inscrit dans cette stratégie. Il nous reviendra donc de poursuivre l'expérimentation en la poussant jusqu'au bout des possibilités qui nous sont offertes, de l'évaluer en prenant en compte les orientations et décisions de la RGPP.

**Propos recueillis par Thomas Beurey
© Localtis.info – 7 mai 2008**